



Tracts, affiches, local, site internet, une campagne électorale coûte cher.

Pour Villejuif, le plafond légal des dépenses s'élève à 70 000 € pour le premier tour (et atteint 97 000 euros après le second tour). Les montants remboursables par l'État sont bien inférieurs : 33 600 € pour le premier tour et 46 200 € au second tour.

Nous finançons la partie remboursable grâce à des emprunts, le plus important auprès du Crédit Coopératif, les autres auprès de particuliers.

Les dons des particuliers nous permettent d'aller au delà de la partie remboursable.

Les dons des particuliers sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu.

Par exemple :

- un don de 50 € ne vous coûtera réellement que 17€ après déduction fiscale
- un don de 100 € vous coûtera seulement 34€
- etc .. jusqu'à 4600€ (maximum légal par personne).

Les dons effectués avant le 31 décembre 2013 sont déductibles de vos impôts de cette année. Merci d'y penser !

Pour changer en 2014, faites un don avant le 31 décembre !

DON POUR LA CAMPAGNE DE NATALIE GANDAIS À VILLEJUIF

MES COORDONNÉES

Nom : _____

Prénom: _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Email : _____

JE DONNE

20 €

50 €

100 €

autre montant, précisez : _____

Seul le mandataire financier est habilité à percevoir les dons. **Les chèques sont à rédiger à l'ordre de : "Danièle Cornet, mandataire financier de Natalie Gandais"** et à poster à "Natalie Gandais, 22 rue du 11 novembre - 94800 Villejuif"